

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	17

**N° D047\_Convention avec ATC (hébergement  
d'équipement télécom)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 août 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (15)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre.

**Absent (2)** : LAURANT Thierry, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h05*)

**Excusés (2)** : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise  
CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe

**Votants (17)**

Monsieur le Maire expose qu'une convention a été signée en 2005 avec Bouygues Telecom pour l'occupation d'environ 45 m<sup>2</sup> au Mont Benand pour l'installation d'une antenne.

Une nouvelle convention est proposée ce jour afin de prolonger l'occupation avec ATC France.

Monsieur le Maire propose de les rencontrer pour discuter des conditions de la convention et de faire le point sur l'état moyen des chalets situés à côté dont les accès ne sont pas sécurisés.

Le conseil municipal est amené à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention une fois les conditions revues à la suite d'un rendez-vous sur place : *par exemple, l'accès qui est un chemin forestier ne peut être déneigé par la commune, l'entretien des chalets, le montant de la redevance, etc.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte à intervenir, une fois les conditions discutées dont le conseil municipal prendra connaissance.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET



095

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20240829-D047\_2024-DE